

Principales délibérations du Conseil municipal

Réfection de chemins ruraux. - A la demande de la commune, la DDE a établi un projet pour revêtir en enrobé des chemins ruraux qui desservent de nouvelles habitations et exploitations agricoles à Bouzentès et Vibrezac. L'estimation prévisionnelle des travaux est de 71 414.36 euros TTC, subvention sollicitée 14 927 euros, autofinancement 56 487.36 euros TTC.

Budgets primitifs 2009. - CCAS : il s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de 1 685 euros en fonctionnement ; assainissement : il s'équilibre en fonctionnement à la somme de 33 206 euros et à celle de 66 998 euros en section d'investissement ; commune : il s'équilibre en section de fonctionnement à la somme de 431 195 euros et à celle de 480 198 euros en investissement.

Temps de travail de la secrétaire de mairie. - En raison de charges administratives de plus en plus nombreuses et complexes, il s'avère nécessaire d'augmenter le temps de travail de la secrétaire de mairie qui passera à 29 heures par semaine à compter du 15 mars 2009.

Contrat d'accompagnement dans l'emploi. - Pour faire face aux charges de travaux d'entretien dans la commune, il a été procédé à l'embauche d'une personne en CAE sur la base de 35 heures par semaine à compter du 1er mars 2009 pour les travaux d'entretien de voirie, environnement et bâtiments communaux. Cet employé bénéficie d'une aide de 75% de la part de l'Etat.

Adhésion des communes de Lavastrie et de Cussac à la Communauté de communes du Pays de Saint-Flour. - Le conseil municipal se prononce favorablement sur la demande d'adhésion des communes de Lavastrie et de Cussac au sein de la Communauté de communes du Pays de Saint-Flour.

Mise à disposition d'un local communal lors des obsèques civiles. - Suite à un courrier des associations départementales "Libre Pensée", "Fédération des Associations Laïques" et "Association crématisiste", afin de garantir à tous le libre choix de ses convictions, il est demandé la mise à disposition gratuite de locaux communaux pour que les familles puissent se recueillir dignement lors d'obsèques civiles.

Le conseil municipal décide qu'il est possible de prêter la salle communale "Marguerite Chansel" afin que les familles puissent se recueillir lors d'obsèques civiles, dans la mesure où elle est libre de toute autre occupation.

Enquête publique Carrière Hébrard. - Une enquête publique s'est déroulée en mairie du 21 juillet au 22 août 2009, relative au projet d'exploitation d'une carrière au lieu-dit "La Pierre Levée" par la SARL Artisanat de la Pierre. Ce projet s'inscrit dans le cadre des installations classées.

Le conseil donne un avis favorable à la demande d'autorisation d'exploiter une carrière par la SARL Artisanat de la Pierre.

Transfert de compétence éclairage public au Syndicat départemental d'énergies du Cantal. - En application du code général des Collectivités Territoriales et des statuts du Syndicat départemental d'énergies du Cantal, le conseil municipal décide de transférer la compétence "éclairage public" comprenant la maîtrise d'ou-

vrage des installations nouvelles, la maintenance relative à ces installations au Syndicat départemental d'énergies du Cantal. Le maire de la commune conserve le pouvoir de police relatif à l'éclairage public.

Motion pour une régulation du marché laitier européen en soutien aux producteurs de lait. - Sensible à la détresse des producteurs de lait touchés par une baisse sans précédent du prix du lait, considérant l'importance de la filière laitière dans l'économie de la région sanfloraine et du département du Cantal, le conseil municipal souligne la nécessité d'une maîtrise publique de la production et d'une régulation du marché laitier au niveau européen, seules susceptibles de garantir un niveau de prix acceptable qui permette aux producteurs de vivre de leur activité.

En conséquence, le conseil municipal de Villedieu, solidaire des producteurs de lait, demande au ministre de l'Agriculture et au gouvernement de décider des mesures d'urgence susceptibles de soutenir la trésorerie des producteurs de lait et d'enrayer la spirale de la baisse du prix du lait, de tout mettre en oeuvre pour convaincre l'Union Européenne de la nécessité de la maîtrise de la production et d'une régulation du marché laitier au niveau européen en adaptant l'offre à la demande.

Demande emploi temps partiel - organisation du travail. - Un agent à temps complet assurant les fonctions d'aide-maternelle et les surveillances à la cantine et aux garderies a fait une demande de travail à temps partiel pour une durée d'un an à compter du 1er novembre 2009.

Le temps libéré sera assuré de la manière suivante :

- d'une part, par un agent communal pour lequel l'emploi avait été adapté partiellement en raison de son handicap au poignet, lui interdisant les travaux pénibles d'agent d'entretien. Il effectuerait ainsi en totalité son emploi à l'école,

- d'autre part par l'agent communal employé à temps non complet (17 h./35) à la cantine qui effectuerait des heures complémentaires dont le volume serait variable selon les mois et les besoins.

Demande d'assistance technique fournie par l'Etat pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire (ATESAT). - La précédente convention ATE-SAT, conclue avec les services de l'Etat le 01/01/2007, était valable un an et reconductible deux fois. Elle arrive donc à échéance le 31/12/2009.

Il s'agit d'un service public de proximité qui permet aux communes d'être assistées dans les domaines de l'aménagement, de l'habitat et de la voirie en raison de l'insuffisance de leurs moyens financiers et humains.

L'Etat agit alors par solidarité envers ces collectivités et pour le maintien d'une présence et de compétences techniques sur l'ensemble du territoire national.

La commune de Villedieu figure dans la liste des collectivités éligibles à l'ATESAT pour l'année 2010, telle que fixée par l'arrêté préfectoral du 9 juillet 2009.

Il est proposé un re-conventionnement pour l'année 2010 et de mettre au point ladite convention avec la DDEA.